

Décision : QCRC00-00081

Numéro de référence : Q00-80077-0

Date de la décision : Le 11 décembre 2000

Endroit : Québec

Présent : MICHEL PAQUET,
Commissaire

Personne visée :

5-M-330001-103-SI CIMENT PERREAULT INC.
300, rang Brûlé
Saint-Thomas
(Québec)
J0K 3L0

demanderesse

Procureur de la demanderesse : GAGNÉ, LETARTE, S.E.N.C.
(Me Virginie Massé)

La Commission des transports du Québec est saisie d'une demande pour permission de céder trois camions suite à la décision MCRC99-00005.

Cette autorisation est requise en vertu de l'article 33 de la Loi concernant les

propriétaires et exploitants de véhicules lourds, lequel se lit comme suit :

33. Une personne déclarée totalement ou partiellement inapte ne peut céder ou autrement aliéner les véhicules lourds immatriculés à son nom sans le consentement de la Commission qui doit le lui refuser lorsqu'elle estime que la cession ou l'aliénation aurait pour objet de contrer l'application de la mesure administrative imposée.»

La Commission note particulièrement le libellé de cet article quant à la possibilité que la cession ou l'aliénation de véhicules aient pour objet de contrer l'application d'une mesure administrative par la Commission.

La Commission est d'avis que pour exercer correctement sa compétence en vertu de l'article précité elle doit être informée du nom et de toutes les coordonnées nécessaires pour identifier la personnalité juridique et le type d'activités de l'éventuel acquéreur de ces véhicules.

Le dossier contient toutes les informations requises, et en conséquence, la Commission estime qu'elle peut accorder l'autorisation telle que demandée.

VU que la cession des camions sera faite en faveur de Excavation Normand Majeau inc. qui selon les documents au dossier n'a pas de lien direct ou indirecte avec la demanderesse.

VU ce qui précède;

CONSIDÉRANT la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds;

POUR CES RAISONS, la Commission:

- ACCUEILLE la demande;

-PERMET à CIMENT PERREAULT INC., le transfert en faveur de EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC., de trois camions, lesquels sont ci-après identifiés:

camion à benne à sel, dix roues, de marque Kenworth, immatriculé FR79439;

camion à benne, six roues avec lame à neige orientable et lame latérale à droite de marque International, immatriculé FR79440, numéro de série 2HTAA1958CCA12146;

camion à benne, six roues avec lame à neige orientable et lame latérale à droite, de marque Internationale, immatriculé FS24368, numéro de série 2HTAA1954CCA12094.

PAQUET, MICHEL
Commissaire